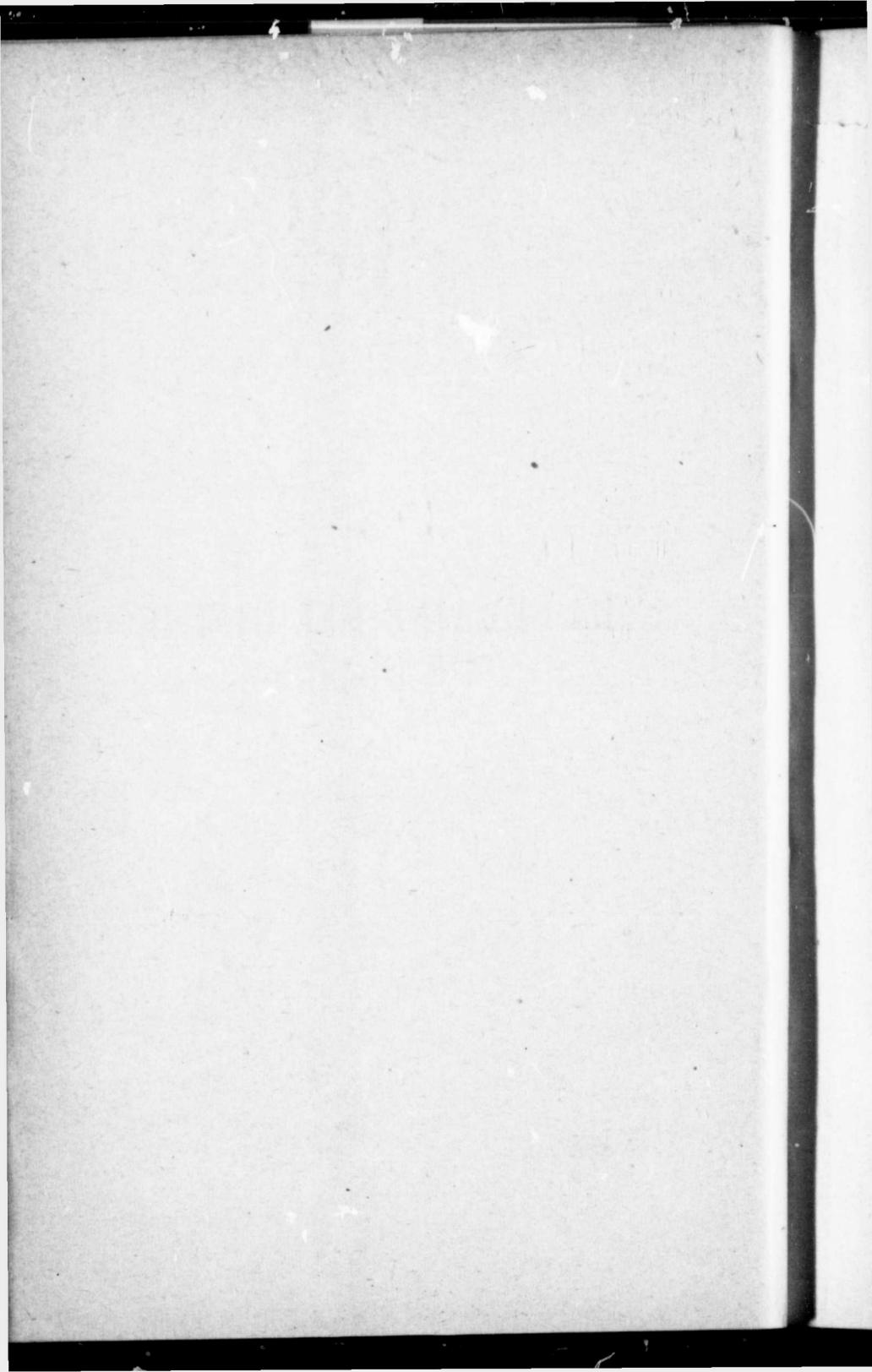


LA SEMAINE RELIGIEUSE
DE QUEBEC



La
Semaine Religieuse
DE
Québec

VOLUME XVIII

(DU 19 AOUT 1905 AU 18 AOUT 1906)

L'ABBÉ V.-A. HUARD

Directeur

09212

QUÉBEC

IMPRIMERIE FRANCISCAINE MISSIONNAIRE

1906

BIBLIOTHÈQUE
DE LA MAISON MÈRE
C. N. D.

La
Semaine Religieuse
 DE
Québec

VOL. XVIII
 1905-1906

Québec, 19 août 1905

No 1

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 1. — Les Quarante-Heures de la semaine, 1. — Les fêtes de Saint-Malo, 2. — Chronique diocésaine, 3. — L'escadre anglaise, 4. — La Question scolaire du Nord-Ouest, 5. — Le T. S. Sacrement en Espagne, 9. — Amené par la Sainte Vierge, 10. — Après la rupture du concordat, 12. — L vraie situation en Russie, 14. — Pie IX et Pie X, 16. — Bibliographie, 16.

Calendrier

— o —

20	DIM.	b	X apr. Pent. et 4 d'août. S. JOACH'IM , 2 cl. Solennité de l' ASSOMPTION , <i>Kyr.</i> royal. II Vêp., mém. du suiv. de S. Joachim, (II Vêp.) et du dim. seulement.
21	Lundi	b	S. Jeanne-Françoise-Frémiot de Chantal, veuve.
22	Mardi	b	Octave de l'Assomption.
23	Mercre.	b	(Vigile) S. Philippe Béni, confesseur.
24	Jeudi	r	S. Barthélémi , ap., 2 cl.
25	Vend.	b	S. Louis, roi de France, confesseur, 2e titulaire de la Basilique, <i>abl.</i>
26	Samd.	b	S. Bernard, abbé et docteur. (20). [maj.]

Les Quaranté Heures de la semaine

— o —

20 août, Sainte-Jeanne. — 21, Saint-Paul du Buton. — 22, Frampton. — 23, Saint-Sévérin. — 24, Saint-Alban. — 25, Saint-Ambroise.

Les fêtes de Saint Malo

— o —

Le 23 du mois de juillet, on a inauguré au milieu de fêtes grandioses, à Saint-Malo, France, une statue élevée à Jacques Cartier, découvreur du Canada. On se rappelle bien, chez nous, la tournée artistique que fit le barde Botrel, voilà deux ans, pour recueillir des souscriptions en faveur de cette œuvre du Monument Jacques-Cartier.

D'après les comptes rendus des journaux, l'honorable M. Tar-geon, qui représentait la province de Québec aux fêtes de Saint-Malo, a fait grande impression par l'éloquent discours qu'il y a prononcé.

Bien qu'une escadre de la flotte soit venue en cette occasion à Saint-Malo « beau port de mer », des journaux français ont exprimé le regret que le gouvernement de la République ne se soit pas fait représenter lui-même à cette glorification d'un illustre marin de la France. Le fait est en effet regrettable, en lui-même. Mais, pour nous, nous nous consolons facilement de cette abstention de ministres franco-canadiens à cette fête française-canadienne.

Ce qui nous paraît beaucoup plus étrange, c'est de constater l'abstention, probablement forcée, du clergé français des célébrations civiles et civiques de Saint-Malo. Il y a bien eu, à la cathédrale, une messe spéciale, avec sermon par l'abbé Janvier — qui n'est autre, croyons-nous, que le P. Janvier, dominicain et successeur actuel de Lacordaire dans la chaire de Notre-Dame de Paris. Mais ce fut toute la part du clergé. Car, ni dans la liste des membres des comités, ni dans les comptes rendus du dévoilement de la statue, ni dans celui des banquets ou autres fêtes sociales, nous n'avons trouvé le nom même d'un seul ecclésiastique.

Ce n'est pas de la sorte que l'on procède, Dieu merci, en de semblables occasions, dans la Nouvelle-France — ni dans les autres pays... civilisés.

En outre, s'il faut en juger par le rapport des journaux, dans les discours prononcés durant ces fêtes destinées à honorer un héros chrétien, on n'aurait même fait que d'obscures et vagues allusions à la religion, qui eut pourtant bien sa part dans la

découverte du Canada. Seul le discours de M. Turgeon aurait fait, à cet égard, une heureuse exception.

Les faits que nous venons d'exposer — et que nous serions heureux de voir contredire — montrent bien, une fois de plus, les notables différences existant aujourd'hui entre les « états d'âme » qui règnent dans l'Ancienne et la Nouvelle-France.

Chronique diocésaine

— Dimanche dernier, dans l'après-midi, S. G. Monseigneur a fait la bénédiction solennelle du nouvel hôpital que fait actuellement construire Mgr Guay, P. A., à Saint-Joseph de Lévis. Ce nouvel hôpital est situé à deux milles environ à l'est de l'hôpital actuel. M. l'abbé Rouleau, principal de l'École normale Laval, a fait le sermon de circonstance. La cérémonie, favorisée par une température très belle, a été religieusement suivie par une assistance considérable.

— La première retraite ecclésiastique a été faite par plus de 240 prêtres. Rendue assez fatigante par la chaleur excessive qui a duré plusieurs jours de cette semaine, elle n'en a pas été moins fructueuse pour cela, assurément.

La seconde retraite du clergé, qui aura lieu la semaine prochaine, commencera lundi midi.

— Durant la dernière récréation du soir de la première retraite, M. Desjardins, le promoteur des Caisses populaires, a fait une conférence aux MM. du clergé sur cette œuvre si intéressante. Il a montré combien l'organisation et le fonctionnement de ces institutions sont faciles, et à quel point elles rendent des services considérables dans les localités qui en possèdent. Il y a lieu de croire qu'avant longtemps beaucoup de nos paroisses auront fondé de ces Caisses populaires.

— Nous avons lu avec bonheur, au sujet de la paroisse de Saint-Sauveur, l'entrefilet suivant dans la *Libre Parole* du 12 août :

La dévotion au Sacré-Cœur de Jésus a fait depuis quelques mois beaucoup de progrès et un grand bien dans la paroisse, depuis que la garde d'honneur groupe un nombre considérable d'adorateurs et d'adoratrices (6,000), devant le Saint-Sacrement exposé le 1er vendredi du mois.

Le 1er vendredi de ce mois, près de 3,000 communions ont été

faites ; l'église a été remplie durant les différentes heures de la journée, dans l'après-midi surtout. A 6 heures du soir, avait lieu l'adoration des ouvriers : 1,200 ouvriers, en habit de travail, priaient le Sacré-Cœur et chantaient ses louanges à l'unisson.

C'était vraiment une manifestation de foi grandiose, bien capable de toucher les cœurs et de les donner à Dieu. Plusieurs de ceux qui ont assisté à cette inoubliable heure d'adoration ont versé des larmes de joie.

L'escadre anglaise

Depuis vendredi, le 11 août, le port de Québec contient une belle escadre de six puissants vaisseaux, appartenant à la marine de guerre de l'Angleterre. C'est la plus forte division navale qui ait remonté le Saint-Laurent depuis la visite au Canada du Prince de Galles, aujourd'hui le Roi, il y a plus de quarante ans.

L'escadre est sous le commandement de Son Altesse le prince et contre amiral Louis-Alexandre de Battenberg, qui est devenu neveu du roi Edouard par son mariage avec la fille aînée de la princesse Alice, l'une des sœurs de Sa Majesté.

Des quatre mille marins de l'escadre, un bon nombre sont catholiques. Et nous savons que, dès le lendemain de son arrivée, le Prince commandant s'est personnellement occupé de faciliter à cette partie de ses équipages l'accomplissement de leur devoir religieux du dimanche. C'est ainsi que dimanche dernier, après entente du Prince avec Mgr Mathieu, ces marins ont assisté à la messe dans la chapelle du Séminaire.

Dimanche, donnant la preuve d'une courtoisie très délicate, Son Altesse voulut faire visite à Monseigneur l'Archevêque, et se rendit à l'archevêché un peu après-midi. Sa Grandeur, entourée des membres de la maison épiscopale, reçut au salon d'honneur son hôte illustre. Le Prince, qui est de manières très sympathiques, parle un français très pur. Il y a plaisir à l'entendre dire, en notre langue, qu'il ne connaît aucun endroit du monde qui l'emporte sur Québec comme site et comme panorama.

Par une délicatesse digne de mention, le Prince s'était fait accompagner pour cette visite par M. Kerr, capitaine du vaisseau amiral, et qui appartient à une famille catholique de l'aris-

tocratie anglaise. Le capitaine Kerr est parent de Lady Amabel Kerr qui a consacré sa plume à la diffusion de la littérature de piété, et sa vie aux œuvres de charité. Il compte dans sa parenté le P. Kerr, S. J., qui est mort en odeur de sainteté, victime de son zèle apostolique dans les dangereuses missions du Zambèze, et dont la vie fut écrite par Mme Maxwell Scott, fervente catholique, et petite-fille du grand romancier Sir Walter Scott.

Lundi, Sa Grandeur Mgr l'Archevêque, accompagné par Mgr Marois, vicaire-général, est allé à la citadelle pour rendre sa visite au Prince de Battenberg, et pour saluer aussi Leurs Excellences le gouverneur général du Canada et Lady Grey. Sa Grandeur a été reçue, chez ces illustres personnages, avec tous les honneurs dus à sa haute dignité.

Gracieusement invitée aux diverses fêtes officielles qui ont eu lieu cette semaine à Québec, à l'occasion de la visite de l'escadre anglaise, Sa Grandeur, obligée de passer la semaine en dehors de la ville, s'est trouvée empêchée d'y prendre part.

La Question scolaire du Nord-Ouest

L'Univers a publié, le 29 juillet, une lettre (datée du 10 juillet d'un correspondant canadien, « Stadaconé », qui raconte, d'une manière succincte, et qui paraît exacte dans l'ensemble, les derniers débats qui ont marqué, à la chambre des Communes d'Ottawa, l'adoption du fameux article 16 amendé des Bills d'Autonomie. Nous donnerons peut-être, dans quelque numéro prochain, notre appréciation de cette lutte mémorable, où les intérêts de l'Eglise étaient engagés si à fond. En attendant, et à titre documentaire, nous reproduisons dans nos pages le récit du correspondant de *l'Univers*.

Enfin la discussion sur les bills du Nord-Ouest est terminée à la Chambre des Communes. Et les projets de loi ont subi leurs trois lectures, suivant notre phraséologie parlementaire. Mais, comme nous l'avions prévu et annoncé aux lecteurs de *l'Univers*, les amis de la justice n'ont pas à se féliciter du résultat. Le ministère et la majorité compacte ont repoussé tous les amendements qui avaient pour objet d'améliorer le sort de la minorité catholique et française, et de sauvegarder nos droits.

Nous avons déjà expliqué la situation : dans le texte original des bills, il y avait un article 16, relatif à l'instruction publique, qui, suivant une certaine interprétation, pouvait être considéré comme favorable à la minorité. Mais devant les clameurs de la presse ultra-protestante, devant les criaileries et les menaces des députés sectaires, devant l'attitude de quelques membres du cabinet, Sir Wilfrid Laurier, premier ministre du Canada, nonobstant sa majorité énorme et son incontestable prestige, avait fléchi et reculé en substituant au premier article 16 un nouveau texte, qui assurait aux catholiques tout simplement le régime des ordonnances tyranniques, au moyen desquelles on leur avait enlevé leur autonomie et leurs franchises scolaires. C'est autour de ce nouvel article 16 que la bataille s'est livrée de nouveau en comité général et à la troisième lecture des projets de loi.

Le groupe des champions de la minorité était petit mais valeureux. Comme éloquence et habileté, il ne le cédait à aucun autre ; comme largeur de vues, comme rectitude de principes, comme clairvoyance et esprit de justice, il l'emportait sur tous les autres. Nous tenons à consigner les noms de ces braves dans les colonnes de l'*Univers*, à côté de ceux de tant de lutteurs intrépides dont le grand journal catholique nous fait admirer les nobles combats. C'étaient MM. Bourassa et Lacar-gue (1), libéraux ; MM. Monk, Bergeron, Morin, Pâquet et Léonard, conservateurs.

Lorsque sir Wilfrid Laurier eut soumis à la Chambre son nouvel article 16, M. Bourassa termina son magnifique discours en proposant un amendement dont l'objet était de rétablir, presque dans les mêmes termes, les dispositions du premier texte de cet article. D'après l'opinion d'un grand nombre de personnes — qui n'est pas la nôtre, nous devons le déclarer loyalement — cela aurait sauvé suffisamment les droits de la minorité. Mais le premier ministre et ses partisans étaient résolus à tenir cette minorité de l'Ouest rivée au *statu quo*.

On entendit sir Wilfrid déclarer qu'il repoussait la proposition Bourassa parce qu'elle n'était pas assez claire, et pouvait assurer aux catholiques plus de liberté que ne leur en accor-

(1) Il s'agit évidemment de M. Lavergne. (*Sem. Rel.*)

daient les ordonnances, tandis que l'article 16 numéro deux avait précisément pour objet de limiter aux dispositions de ces ordonnances la sauvegarde accordée à la minorité. Pour la majorité de la députation, cette parole de sir Wilfrid était un mot d'ordre. Le vote fut écrasant : 126 contre 7, les 7 vaillants dont nous avons donné plus haut les noms.

M. Bergeron, député de Beauharnais, proposa alors un autre amendement auquel le premier ministre ne put, cette fois, reprocher de ne pas être assez clair. D'après cette proposition, les législatures nouvelles auraient eu le droit de faire des lois sur l'éducation, mais il leur aurait toujours fallu garantir : 1° l'existence d'écoles séparées pour l'usage de la minorité protestante ou catholique, qui pourrait les demander ; 2° la direction efficace des dites écoles, en fait d'enseignement, par ladite minorité ; 3° l'entière liberté pour la minorité, dans tout district scolaire, d'avoir l'école qu'elle pourrait désirer ; 4° la répartition équitable et proportionnelle, entre la majorité et la minorité, de tous deniers affectés à l'éducation. M. Bergeron soutint avec beaucoup d'éloquence et d'énergie son amendement. Mais le siège du ministère et de son parti était fait. Le nouvel article 16 était le produit d'un compromis, d'un pacte entre le premier ministre et ses collègues révoltés ; et ce pacte était plus sacré que les droits et la liberté de 30,000 catholiques. Arrière les réclamations importunes, arrière les amendements destinés à assurer la justice, arrière les arguments irréfutables, les discours éloquents ; les appels à la constitution et à l'équité. Il faut que le pacte soit respecté, que le parti ministériel reste uni, que le cabinet conserve sa majorité intacte. Et le vote donne 125 voix contre 6. L'un des sept braves avait été obligé de s'absenter depuis la veille.

*L'usage officiel de la langue française. — L'amendement
Monk repoussé.*

Les franchises et l'autonomie scolaires de la minorité catholique des territoires sont enterrées. Mais il reste une autre question. En 1877, le Parlement fédéral a adopté une loi en vertu de laquelle la langue française est proclamée officielle pour la publication des procès-verbaux parlementaires et de la

législation dans les territoires, et facultative dans les débats de la Chambre et les procédures judiciaires. M. Monk, député de Jacques-Cartier, demande que cette disposition légale soit introduite dans les bills du Nord-Ouest. Il rappelle à la Chambre quelques pages d'histoire. Il évoque le souvenir des explorateurs, des pionniers et des missionnaires français qui ont conquis ces vastes contrées à la civilisation et à l'Évangile. Il mentionne les solennelles stipulations qui ont été faites en faveur de la langue française lorsque les territoires du Nord-Ouest et le Manitoba ont été admis dans la confédération. Vains efforts ; la majorité ne veut rien entendre. Les ministres accusent M. Monk de vouloir exploiter les préjugés nationaux dans la province de Québec. Ils déclarent impossible de soumettre les provinces nouvelles, où la grande majorité de la population est anglaise, à la dualité des langues. Ce sont des députés ministériels canadiens-français qui se montrent les plus ardents à protester contre la proposition de M. Monk. MM. Bourassa, Bergeron, Lavergne, Léonard accourent à la rescousse du député de Jacques-Cartier et livrent sans espoir une superbe bataille. La petite phalange est écrasée par le nombre, mais non par l'éloquence et les bonnes raisons. Le vote est de 69 contre 6 ; et la langue des héros qui ont civilisé et christianisé le Nord-Ouest est murée dans le même sépulchre que l'école catholique.

Dans ce double débat, M. Bourassa, un libéral, a eu de magnifiques élans oratoires pour flétrir la pusillanimité des cinquante députés canadiens-français qui, pour suivre sir Wilfrid Laurier, ont sacrifié les droits de leurs coreligionnaires et de leurs compatriotes. Lui et M. Lavergne ont fait preuve d'une grande indépendance de caractère en se séparant du parti ministériel sur ces graves questions. Les cinq députés conservateurs canadiens-français, dont nous avons salué l'attitude, n'ont pas hésité non plus à rompre avec leur chef et leurs alliés politiques pour rester fidèles à la cause de la justice. Honneur à eux !



Le T. S. Sacrement, en Espagne

— o —

Dans la catholique Espagne, il semble que, plus qu'ailleurs, le peuple ait gardé toute la vivacité de sa foi en la présence réelle de Notre-Seigneur Jésus-Christ au Très Saint Sacrement de l'autel. Là, on lui rend encore en toute liberté des hommages publics. Une des plus touchantes manifestations de cette foi eucharistique se produit lorsque le Saint Sacrement est porté aux malades. Les foules suivent, nombreuses et recueillies, la divine Hostie, comme autrefois elles se pressaient sur les pas du Sauveur, parcourant les rues de Jérusalem et les bourgades de la Judée. Si ce cortège auguste vient à passer devant un corps de garde, la garde sort et présente les armes. — Que de fois, au palais de Madrid, raconte une princesse d'Espagne, entendant sonner ce signal bien connu, nous avons cru qu'il annonçait le retour du roi ! Mais voyant alors les soldats se mettre à genoux, nous nous prosternions aussi et nous adorions le Roi des rois qui passait. — Une voiture croise-t-elle un prêtre porteur du saint Viatique, ceux qui s'y trouvent descendent aussitôt, cèdent leur équipage à Notre-Seigneur et suivent à pied, heureux et fiers de faire partie d'une telle escorte.

Le roi lui-même pratique avec bonheur cet acte de religion. Je me rappelle, entre autres faits bien édifiants, qu'un jour, réunis au palais de Madrid pour le repas du soir, nous attendions le roi. Il était sorti avec ma sœur cadette. L'heure s'avavançait et je commençais à m'inquiéter quand on entendit le roulement de la voiture. Je me précipitai à la rencontre de mon frère, mais il arrêta mon élan :

« — Ne t'approche pas trop de nous ! » dit-il en souriant.

Comprenant aussitôt :

« — Qu'avait donc le malade ? demandai-je.

« — La petite vérole, » dit-il avec calme.

Et croyant devoir s'excuser à cause de ma sœur, il ajouta :

« — Il n'y a pas eu moyen de faire autrement. Nous avons rencontré le Saint Sacrement, et nous lui avons naturellement offert la voiture, suivant à pied avec des cierges qu'on nous donna. Après une route interminable, nous arrivâmes dans un

petit faubourg, et là, dans une pauvre maison, de nombreux escaliers nous conduisirent chez un malade à l'aspect lamentable. Après cela, le retour à pied jusqu'à l'église paroissiale : c'est ce qui nous a tant retardés. »

Aux messieurs et aux dames de la cour, qui anxieusement attendaient, le roi dit simplement :

« J'ai accompagné le Très Saint Sacrement. »

Amené par la Sainte Vierge

— o —

Un missionnaire aux Indes, le R. P. N., vit un jour se diriger vers sa modeste demeure un nombreux cortège annonçant l'approche de personnages importants.

On vint bientôt lui dire que c'étaient d'augustes Brahmanes, ce dont le Père fut fort étonné.

De race sacerdotale et sacrée, le Brahmane se considère comme la plus haute émanation de la divinité; de caste supérieure à toutes les autres, même à celle des Rajahs ou princes, il ne peut avoir aucun rapport avec un infidèle, ou avec un homme de caste inférieure. Si un Brahmane a été frôlé en passant par un étranger, s'il s'est approché trop près de la demeure d'un paria, c'est pour lui une souillure dont il devra se purifier religieusement; s'il avait mangé à la table de l'un, s'il est entré sous le toit de l'autre, le Brahmane serait exclu de sa propre caste, punition la plus terrible, la plus redoutée qui soit.

C'était bien cependant un jeune Brahmane qui se détachait du cortège arrêté à quelque distance, et s'avancait en ce moment vers le P. N. . . Il salua de loin et dit :

— *Souami* (c'est le nom que porte le missionnaire dans cette partie de l'Inde), la dernière volonté de mon père m'a conduit jusqu'ici.

— Ton père est mort, Sahid (seigneur).

— Mon père respire, mais la fin de sa vie est proche. Il repose dans le palanquin fermé que tu vois là-bas. Sa dernière volonté a été de venir vers toi. Il m'a appelé et m'a dit de tout préparer pour un long voyage. Je croyais qu'il voulait se faire porter sur les bords du Gange, pour trouver une mort sainte dans les eaux du fleuve sacré, selon la coutume de nos aïeux ;

mais il a changé sa route et a pris celle qui l'amène aujourd'hui vers toi, après quarante jours de marche.

— Il me connaît ? demanda le missionnaire, de plus en plus surpris.

— Il n'a jamais vu ton visage de chair, mais quelqu'un le guide et l'envoie. Pour moi, continua le jeune Brahmane avec hauteur, regardant d'un air de dédain l'humble installation du Révérend Père et les Hindous de castes impures dont il était entouré, pour moi, j'obéis à la dernière volonté de celui qui m'a donné la vie, afin qu'il ne me rejette pas en mourant, mais je ne puis rester ici. Je vais dire adieu à mon père. Tu lui feras de dignes funérailles.

Il fit déposer auprès du missionnaire une cassette remplie de lacs et de roupies, et se dirigea vers le palanquin. Des lamentations semblables à celles dont on pleure les morts retentirent longuement répétées sur un mode lugubre par les serviteurs ; puis le cortège, s'éloigna et bientôt disparut dans la lumière du soir.

Le missionnaire s'approcha à son tour du palanquin abandonné, et en écarta les rideaux. D'abord, il crut voir un cadavre, tant était pâle, décharné et rigide le corps du vieillard étendu sur les coussins ; mais le malade souleva lentement ses paupières et soudain, se redressa galvanisé.

— Ah ! *Souami* ! Me voilà donc enfin arrivé jusqu'à toi ! Oui ! c'est bien ton visage, c'est ta robe noire.

Etendant ses bras de squelette, il attira le missionnaire contre sa poitrine haletante.

Celui-ci, dont la surprise allait croissant, regardait les traits inconnus de ce vieillard qui portait, sur sa personne, les insignes d'une caste où il est presque sans exemple que les missionnaires puissent pénétrer et opérer une conversion.

— Sans doute, Sahid, tu as rencontré l'un de mes confrères ? dit-il doucement.

— Aucun. C'est bien toi qui m'a été montré. Ecoute : Une Dame, une Reine, m'envoie vers toi. Son visage est beau et brillant, doux et majestueux ; son vêtement rappelle la blancheur du lotus et le bleu du ciel. Elle est couronnée d'or. Elle est venue me visiter six fois dans mes songes. Elle m'a dit : « Réjouis ton âme, car on a prié pour toi. Va trouver celui que

je te montrerai. Il te fera connaître le vrai Dieu. Il versera de l'eau sur ton front, afin que tu puisses entrer au ciel. Hâte-toi et que rien ne t'arrête. » J'ai trompé la vigilance de ceux de ma caste, j'ai triomphé de l'opposition de mon fils et je suis venu. Maintenant, me voici. Apprends-moi quelle est cette Dame, quel est le vrai Dieu, quelle est cette eau, quel est ce ciel, où j'espère revoir Celle qui m'a amené.

Le sang était revenu à ses joues, ses yeux caves interrogeaient ardemment. Le P. N... commença l'exposé des principaux dogmes de notre sainte religion. Il parla de la Vierge Immaculée et de son Fils Jésus. Il dit que tous les hommes sont frères et, sans distinction de caste, tous enfants du même Dieu juste et bon.

Le vieux Brahmane avait une âme naturellement droite et noble. Souvent il avait aspiré vers la vérité inconnue, qui ne pouvait lui apparaître dans les grossiers mensonges de ses prêtres ni dans les extravagantes fictions de ses poètes. Il accepta, saisit et embrassa avec ardeur la foi chrétienne. Il fut régénéré dans l'eau sainte et, peu de jours après, il mourait dans la paix, demandant pour son fils les mêmes grâces.

Le P. N..., lorsqu'il raconte l'histoire véridique de cette conversion merveilleuse, ne cesse d'admirer la puissance de la prière et l'ineffable bonté de Marie pour sauver les âmes.

Elle est donc bien nommée : *Notre-Dame de la Prière*, Celle qui est venue à nous avec des promesses de salut, en disant : *Mais priez.*

M. R.

Après la rupture du Concordat

Tout indique que, à sa session d'automne, le Sénat de la France adoptera la loi dite « de la Séparation », et que le nouveau régime institué par cette législation sera inauguré le 1^{er} janvier prochain.

L'Eglise de France aura alors à faire face, tout d'un coup, à un énorme travail de réorganisation. Voici, d'après un journaliste de Paris, les grandes lignes du colossal programme qu'il faudra exécuter.

Il faudra d'abord pourvoir à l'organisation matérielle de

l'Eglise. Le mode sera fixé par un mot du Vatican ; mais que l'on adopte l'association « culturelle » ou que l'on s'en tienne à l'association « paroissiale » de droit commun, un point, du moins, est certain : c'est que l'Eglise de France devra être constituée en association.

Or, son passé ne l'y a pas préparée. Avouons-le même, elle paraît y répugner un peu. Les tentatives faites en ce sens sont encore relativement peu nombreuses : nous croyons que c'est un malheur.

Dès l'an prochain, en effet, d'après les vraisemblances, la France entière devra être pourvue d'*associations paroissiales et diocésaines*, sous peine de n'avoir pas les éléments nécessaires de sa vie religieuse.

Ce sera une immense organisation à faire.

L'un des soucis principaux des organisations devra être de pourvoir sans retard au *recrutement du clergé*.

Privés de situation légale, transférés à l'association diocésaine, les *grands séminaires* qui, en même temps, traverseront la crise redoutable résultant de la loi militaire de deux ans, auront à assurer leur existence, tandis que les *petits séminaires*, n'étant plus reconnus comme tels, devront se mettre sur le pied d'égalité absolue avec les collèges libres.

Ce ne sera pas sans difficulté.

En même temps se posera à tous ses degrés la question de l'enseignement dont l'Eglise ne peut — toute son histoire en est témoin — se désintéresser un instant.

L'*enseignement supérieur libre* sera compromis par la raréfaction des ressources drainées ailleurs ; l'*enseignement secondaire libre* continuera de subir la crise terrible résultant du départ des Congrégations, dont la succession s'établit péniblement ; l'*enseignement primaire libre* enfin est menacé de périr à moitié, faute de maîtres et de maîtresses brevetés sérieux, qui seront devenus introuvables par suite de l'anéantissement des noviciats et des sécularisations extrêmes auxquelles on a imprudemment poussé avec tant d'acharnement.

Il n'y aura qu'un remède : une forte organisation nationale des Facultés catholiques ; une forte organisation régionale pour les collèges ; une forte organisation diocésaine pour les écoles, en vue de pourvoir à la fois au recrutement des maîtres,

à l'inspection des études, à la recherche des ressources et à la réalisation des progrès nécessaires.

Œuvre effrayante par son immensité et cependant nécessaire.

Ce n'est pas tout.

Réduits à n'exister que sur le terrain de la liberté, et à dépendre d'un mouvement du suffrage universel, avertis déjà que la loi n'est qu'une étape, les catholiques devront — non pas seulement par devoir moral, comme jusqu'ici, mais par nécessité de vie — agir sans cesse sur l'opinion.

Ici surtout apparaît le malheur du retard que l'on a apporté à faire les évolutions nécessaires. Si l'on avait su, en effet, agir sur l'opinion, on n'en serait pas réduit à subir tant de défaites.

Outre le travail politique proprement dit, pour lequel a été fondée l'*Action libérale populaire*, c'est sous quatre formes surtout que cette action s'imposera :

Les *œuvres sociales*,

Les *conférences* hors de l'église,

Les *cercles d'études*,

Le *journal catholique*, cette nécessité de premier ordre, dont tant de catholiques affectent encore de ne pas reconnaître pratiquement la nécessité.

On le voit, c'est tout un monde d'organisations à faire surgir.

Les éléments existent, on n'en saurait douter : l'œuvre est possible.

Mais d'où viendront les hommes puissants, nécessaires à ce labeur ? Qui créera l'unité nationale nécessaire à cette vaste création ?

La vraie situation en Russie

— o —

(Extrait d'une correspondance de Saint-Petersbourg,
publiée par le *Croix de Paris*)

En réalité, on a grand besoin de réformes intérieures, et, il faut bien le dire, il n'y a pas de programme net, fixe, énergétique. Tout va à l'aventure ; la confiance dans le hasard est toujours la vertu dominante des Russes. Le gouvernement promet, fait attendre, renouvelle ses promesses, en recule l'accom-

plissement, et, quand enfin l'échéance a sonné, s'il accorde quelque chose, il donne d'une main et reprend de l'autre. Rien n'est plus irritant que cette manière d'agir, qui manque de droiture et de franchise. En veut-on des exemples ?

D'abord sur la question religieuse. L'Europe se figure que le gouvernement russe a accordé la tolérance religieuse. Par oukase, oui, mais bien naïf celui qui se figure qu'un oukase impérial est plus puissant que les écritures bureaucratiques. Car, après l'oukase, a été formée une commission dont les membres sont hostiles à la tolérance et qui est chargée d'examiner comment se fera, entre autres choses, le passage de la confession. Eh bien, l'on sait déjà que lorsqu'un orthodoxe majeur voudra changer de religion, il devra envoyer une pétition au gouverneur ; celui-ci la remettra à l'évêque orthodoxe qui organisera une enquête afin de savoir si le fidèle intéressé agit librement, d'une manière désintéressée, dans un but uniquement religieux. Est-ce que cette mesure ne paralyse pas complètement la valeur de l'oukase ?

Autre exemple : on accorde aux Polonais de Pologne d'enseigner dans leur langue, sauf la géographie et l'histoire, mais à condition toutefois que les élèves qui auront passé par les établissements polonais ne puissent pas être considérés comme ayant fait des études. N'est-ce pas encore là reprendre de la main gauche ce qu'a donné la droite ?

Je pourrais multiplier ces exemples. En voici encore un, peut-être plus significatif. On se souvient que l'empereur a reçu une députation de Moscou et que répondant au discours du prince Troubetskoï il ajoute : « Ce que je viens de dire, répétez-le autour de vous, à vos proches, à vos amis, dans les villes comme dans les campagnes. » La réponse de l'empereur parut à *l'Officiel*. Or, le maire de Moscou fit imprimer 25,000 exemplaires de cette réponse pour la distribuer. Il n'avait pas prévu que le bureau de la censure de Moscou, sans donner aucun motif, lui interdirait cette distribution. Le bureau de la censure était au-dessus de l'empereur. Le vrai mal de la Russie n'est pas l'autocratie mais la bureaucratie ; ce n'est pas que le souverain est autocrate, mais qu'il l'est moins que la bureaucratie.

Pie IX et Pie X

— o —

Le commandant Sevilla, de Lima au Pérou, avec le concours de ses anciens compa^gnaons d'armes, les zouaves pontificaux, ont fait les frais d'une grande statue de bronze qui sera élevée à Sinigaglia à la mémoire du grand pontife Pie IX. Cette statue, haute de 2^m45, représente le Pape en étole et mozette, la main gauche appuyée sur une colonne qui symbolise la colonne de la vérité, la tête légèrement rejetée en arrière, les lèvres entr'ouvertes et la main gauche levée faisant le geste qui accompagnait la parole historique, gravée du reste sur le piédestal, *non possumus*. Coulée en bronze, elle pèsera plus de mille kilogs, et n'aura de dorure qu'à l'étole. L'artiste, un jeune sculpteur espagnol, Antonio Rodriguez Villar, s'est inspiré de la gravure de Gaillard, qui est bien le plus beau portrait de Pie IX. Les accords étaient faits avec le municipe de Sinigaglia qui avait concédé le grande place devant la cathédrale pour y placer la statue. Le commandant Sevilla consulta le Pape Pie X et en eut cette réponse qui est à citer. « Les saints vont à l'église. Or, je crois et c'est très probable que Pie IX sera un jour sur les autels ; par conséquent, mettez sa statue dans l'église. — Et où, Très Saint Père ? — Dans la cathédrale de Sinigaglia. » Ce qui sera fait. On a alors modifié la statue et le pied du Pape vient légèrement en avant pour que les peuples puissent le baiser. Que la parole de Pie X sur Pie IX se réalise promptement, c'est le vœu de tous les bons catholiques.

Bibliographie

— o —

—LA VIE LITURGIQUE ou *L'âme se nourrissant, se consolant et tendant à sa destinée dans le culte social que l'Eglise rend à Dieu le long de l'année chrétienne*, par M. Eugène Chipier, prêtre. 5e édition revue et augmentée. Un vol. in-12 de 458 pages. Prix : 3 fr. *franç.* (Librairie catholique Emmanuel Vitte, 3, Place Bellecour, Lyon ; 14, rue de l'Abbaye, Paris.)

Appréciation : « Votre doctrine est sûre. » (Mgr Mermillod.)
« J'ai pu me convaincre que vous avez fait un excellent livre. »
(P. Monsabré.)